



Besoin de renseignements création d'entreprise

Par **fab59200**, le **04/03/2017** à **11:37**

BonjourrrrrJ'aimerais créer mon entreprise et mon idée est de mettre en ligne sur un site internet les objets oubliés dans les hôtels et je voulais savoir si cela était légale de posséder ces objets et de les mettre en ligne sur un site internet?rrrrMerci d'avance rrrrCordialement

Par **Visiteur**, le **04/03/2017** à **12:00**

Bonjour,rnCeci ne peut être légal que si vous les avez acquis LEGALEMENT, à vous de voir...

Par **fab59200**, le **04/03/2017** à **12:05**

C'est à dire. Je dois avoir l'accord des hôteliers pour pouvoir les posséder? En faite mon idée est de récupérer ces objets auprès des hôteliers.

Par **jodelariege**, le **04/03/2017** à **12:14**

bonjour bien sur que vous devez avoir l'accord des hôteliers pour les récupérer sinon vous comptiez vérifier dans toutes la chambres si des objets sont oubliés? souvent les hôteliers recherchent les clients et les préviennent de leurs oublis..rnde plus je me demande quelle peut

être la réaction du client qui voit "son oubli" en vente sur les sites de vente d'occasion;il peut vous accuser de vol

Par **fab59200**, le **04/03/2017** à **12:24**

Ça ne sera pas un site de vente d'occasion, ça sera un site dédié uniquement aux objets trouvés dans les hôtels. Les clients pourront récupérer leurs objets en s'inscrivant sur mon site.

Par **jodelariege**, le **04/03/2017** à **12:53**

oui c'est une idée comme une autre mais je ne vois pas les hôteliers vous donner comme ça les objets oubliés...rnp par curiosité :quel age avez vous?

Par **fab59200**, le **04/03/2017** à **13:05**

29 ans mais je ne vois pas le rapport entre mon âge et ma demande

Par **jos38**, le **04/03/2017** à **13:06**

bonjour. mais quel intérêt pour un client de passer par votre site plutôt que signaler à l'hôtel l'objet oublié.? et quel délai a l'hôtelier pour donner ces objets oubliés sans avoir de problème avec le client? est-ce que vous vous êtes renseigné à ce sujet?